Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Moissac fruits et saveurs - 50ème anniversaire de l'AOP Chasselas de Moissac et journées du Patrimoine

Porteur du projet : Commune de Moissac

Moissac

Subvention FEADER de 30 000€,
votée par le Comité de programmation du GAL : 18/07/2022

La fête des Fruits et des Saveurs est une manifestation traditionnelle à Moissac, mais en 2021, elle a pris un caractère exceptionnel dans la cité uvale pour fêter le **50ème anniversaire de l'AOP Chasselas.**

Le Chasselas de Moissac est une signature agricole et patrimoniale du territoire inscrite au patrimoine immatériel UNESCO du ministère de la Culture et labellisé Site Remarquable du Goût.

Cet évènement gratuit, a été organisé sur le week-end du 18 et 19 septembre en lien avec les Journées Européennes du Patrimoine placées en 2021 sous le thème "Patrimoine pour tous".

Il a été conçu comme un moment de retrouvailles important, après le bouleversement de la crise sanitaire survenu en 2020, entre les habitants, les producteurs, les acteurs fruitiers *(représentants de l'agriculture urbaine, chercheurs en agronomie, chaine du froid au conditionnement…)*, et les touristes de l'arrière-saison du Grand Site Occitanie « Moissac Auvillar Lauzerte ».

Quelques dates d'importance pour la reconnaissance du Chasselas…

En 1971*, Il devient le 1er fruit frais à obtenir le label l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) par l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO).*

En 1996*, c'est l'Europe qui reconnaît les qualités du Chasselas de Moissac en lui attribuant l'Appellation d'Origine Protégée (AOP).*

En 2003*, Moissac et son Chasselas sont reconnus Site Remarquable du Gout.*

Puis ***en 2017****, la culture du raisin Chasselas de Moissac est inscrite à l'Inventaire National du Patrimoine Culturel Immatériel UNESCO en France.*

SITE REMARQUABLE DU GOUT

Un programme d'animations et d'activités, tout public, gratuit, a été prévu sur les 2 jours, concentré autour de l'esplanade de l'uvarium, avec en particulier :

- comme point d'orgue de la manifestation, **la projection de « l'odyssée du Chasselas de Moissac »** sur la façade du Moulin de Moissac (monument ancien en bord du Tarn, aux fondations datant de 1474) et **un spectacle**

Garonne Quercy Gascogne
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

pyrotechnique; ce spectacle son et lumière a été conçu spécialement pour relater l'histoire de la culture du chasselas sur ce territoire pour le 50ème anniversaire ;

- le village gourmand des sites remarquables du goût ;
- la diffusion du film « Grain d'or fait son cinéma » ;
- la balade randonnée dans les vignes et vergers ;
- des visites guidées du cloître et sur le thème du chasselas, d'une station de conditionnement de fruits ;
- les ateliers du goût, animations culinaires, animation œnologique.

La diversité des partenaires (professionnels/associatifs/financiers) associée aux animations visait à attirer des publics intergénérationnels et à renforcer le lien social.

Un petit train a été mis à disposition lors de cette manifestation pour faciliter l'accès de tous, notamment des quartiers périphériques comme le Sarlac (un des 2 quartiers prioritaires de la ville), de l'EHPAD et des écoles primaires plus éloignées du centre et fluidifier la circulation en ville.

Malgré une météo défavorable et un contexte sanitaire toujours difficile en septembre 2021, la manifestation a drainé plus de 6 000 personnes.

La demande d'aide LEADER a porté sur :

- **des prestations pour les animations, en particulier le spectacle son et lumière et pyrotechnique ;**
- **des frais d'organisation et d'indemnisation d'artistes et du personnel de sécurité ;**
- **l'acquisition de matériel et équipement lié aux stands et aux manifestations sur 2 jours ;**
- **la location de matériel (du petit train, de pagodes, de matériel électrique) ;**
- **et les frais de communication sur l'évènement.**

Ce projet s'inscrit dans **la stratégie LEADER du GAL** et correspond aux actions listées dans :
La fiche action N°4 « Assurer l'expression du bien-vivre ensemble par des pratiques innovantes en matière sociale, culturelle et associative » :

2 – Favoriser les initiatives collectives locales orientées vers l'intégration et la cohésion sociale :

- 4.4 : Organisation de rencontres, événementiels, communication, animation favorisant le lien social et intergénérationnel.

Plafond LEADER : 30 000 €

Plan de financement : *inscrit dans la décision attributive de l'aide LEADER (en date du 29/11/2022)*

Montant des dépenses éligibles retenues	**111 732,62 €**
Subvention Europe FEADER (LEADER)	**30 000,00 €**
Autres cofinanceurs :	
→ Région Occitanie	15 983,41€
→ Département Tarn & Garonne	7 337,79 €
→ Chambre d'Agriculture	366,88 €
→ Contributions privées	13 100,00 €
→ Recettes	5 120,00 €
Autofinancement	39 824.54 €